

Chères et chers collègues,

Depuis notre première réunion le 6 septembre 2018 à l'Université Paris-Descartes, les sociétés savantes académiques ont pris l'habitude d'actions concertées, notamment dans le cadre de la LPR, et nous commençons à apparaître comme un acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il nous faut maintenant dépasser cette étape et nous donner une plus grande visibilité, par la fondation d'un collectif plus institutionnalisé. Pour cela **nous organisons au début de l'année 2021 une Assemblée constitutive de ce que nous proposons d'appeler le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France (CoSSAF)** et de le doter de statuts, d'un règlement intérieur provisoire et de procéder à l'élection du premier Conseil d'Administration.

Cette rencontre, compte tenu de la situation sanitaire, se tiendra en distanciel, avec des procédures de vote électronique. Nous vous proposons pour cela deux actions :

- **Choix de la date** : un sondage à remplir **d'ici le 22 décembre** (<https://evento.renater.fr/survey/choix-de-la-date-de-l-assemblee-constitutive-du-colleges-des-societes-savantes-fam36raa>) afin d'arrêter dès que possible une date qui convienne au plus grand nombre (les procurations ne seront pas acceptées). Cette Assemblée constitutive rassemblera les représentant.e.s désigné.e.s par les associations qui ont exprimé leur souhait de devenir membres fondateurs actifs ou associés.
- **Inscriptions des représentant.e.s d'ici le 8 janvier** sur le site indico dédié (<https://indico.ijclab.in2p3.fr/event/6627/>) en indiquant
  - o Le nom complet et l'acronyme de votre association
  - o Une adresse de courriel de contact
  - o Le nombre de vos adhérents (lissé sur les trois dernières années, qui sera utilisé pour le calcul des cotisations)
  - o Le nom de la personne qui vous représentera à l'Assemblée constitutive et celui de sa suppléante ou son suppléant (en cas d'indisponibilité de dernière minute de la/du titulaire)
  - o A quel grand domaine scientifique la ou les disciplines que vous représentez se rattachent à titre principal (Sciences et Technologies [ST], Sciences du Vivant et de l'Environnement [SVE], Lettres et Sciences Humaines et Sociales [LSHS]). Un seul choix est possible, et vaudra pour l'élection du Conseil d'Administration (cf. proposition de Statuts).

Cette page indico vous servira de point de référence pour toute la documentation et le déroulé de la création du Collège et contiendra l'ensemble des informations nécessaires et mises à jour.

**Ordre du jour de la constitutive** (agenda détaillé sur le site indico ci-dessus) : les points abordés visent à rendre immédiatement opérationnel ce Collège:

- Discussion et vote des Statuts

- Discussion et vote d'un premier Règlement Intérieur Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2021
- Election d'un premier Conseil d'Administration

**Propositions de Statuts et de Règlement Intérieur** : elles sont téléchargeables sur le site indico, ont été élaborées par un groupe de travail constitué de Luc Bougé, Anne Guillaume, Patrick Lemaire, Pierre Lurbe, Rémi Mounier, Benoît Schoefs, Dominique Valérian et Guy Wormser. Elles peuvent être améliorées, en vue d'un vote qui doit, *in fine*, se faire à l'unanimité des membres fondateurs. Pour cela nous vous demandons de remplir d'ici le **18 janvier** le questionnaire suivant, et d'y formuler si vous le souhaitez des propositions alternatives qui seront soumises au vote des représentant.e.s :

<https://societes-savantes.fr/limesurvey/index.php/survey/index/sid/126698/newtest/Y/lang/fr>.

Les candidatures au conseil d'administration et les professions de foi devront être également envoyées pour cette date.

Une ultime version des deux textes, tenant compte de ces retours, vous sera envoyée **une semaine** avant l'AG afin que vous puissiez en discuter au sein de vos bureaux et conseils d'administration et donner des mandats impératifs à vos représentant.e.s. A cette date vous seront également envoyés un projet de budget et des propositions de montant de la cotisation 2021, ainsi que la liste des candidats au Conseil d'administration et leurs professions de foi.